Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20261002-2026100213-DE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 02 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				**MASSOUH**	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				**BONESSO**	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				**JEAN-JEAN**	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline		X		*B. CHALLIER*	**WIERYSZKOW**	Noémie	X			
CHAIX	Jacques	X				**D'ASSISI**	Florian		X		*J CHAIX*
SCHILLINGER	Martine	X				**MATHIEU**	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				**HOURS**	Cyrille		X		*M. LANGLOIS*
MARUZZOLO	Francis	X				**LANGLOIS**	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine		X		*E. HUGOU*	**HOURS**	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		*M. SCHILLINGER*			**14**	**5**	**00**	

Conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Dont :
Absents excusés ayant donné **procuration : 05**
Absents excusés sans procuration : 00
Autres absents : 00

Délibération n° 2026-10-02-13

Objet : Attribution de subventions en soutien aux sinistrés des incendies de l'été 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune souhaite apporter son soutien et manifesté sa solidarité envers les sinistrés des grands incendies de cet été 2026.

Ces incendies qui se sont déclarés en France ont été d'une intensité exceptionnelle. Ils ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'association des maires ruraux du Var (**AMR 83**), a appelé les communes et les intercommunalités à apporter un soutien financier aux territoires impactés.

De même, l'Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture du Var (**APASA**), a également lancé un appel aux dons afin d'apporter une aide spécifique et concrète aux exploitants varois touchés par ces incendies.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 083-218301133-20261002-2026100213-DE

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité aux territoires impactés et attribuant une subvention exceptionnelle à l'AMR 83 ainsi qu'à l'APASA.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé qui précède,

DECIDE :

- **L'attribution d'une subvention de 1 000,00 € (Mille euros) à l'AMR 83 (Association des Maires des Communes rurales du Var)** dans le cadre de la démarche de solidarité qu'elle porte faisant suite aux conséquences des incendies de l'été 2026,
- **L'attribution d'une subvention de 1 000,00 € (Mille euros) à l'Association Pour Aider les Sinistrés de l'Agriculture du Var (APASA),** dans le cadre de la démarche de solidarité portée par cette association, faisant suite aux conséquences des incendies de l'été 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

MAIRIE DE SAINT JULIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83560

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul BONESSO